

L'une de ces mesures est la suivante:

"La suppression de tous les services consulaires en Afrique du Sud, excepté à l'intention de nos propres ressortissants et des ressortissants de pays tiers auxquels nous assurons ces services."

En conséquence, les personnes qui, en Afrique du Sud, désirent obtenir un visa de visiteur pour venir au Canada (y compris les étudiants et les travailleurs occasionnels) ne pourront désormais s'adresser à l'ambassade du Canada à Pretoria à cette fin; elles devront plutôt présenter leur demande de visa à d'autres missions du Canada à l'étranger.

Les Sud-Africains qui veulent s'établir en permanence au Canada pourront continuer de recourir aux services de notre ambassade à Pretoria. Les Canadiens en visite en Afrique du Sud pourront, quant à eux, continuer de se prévaloir de l'assistance consulaire normalement offerte par l'ambassade.